

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

N° VILLE_2024DL087

Date de convocation : 29 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille vingt quatre, le cinq décembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Souade KACI), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Henry DUARTE), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Christine NONY), Sandra GAUSSUIN-PISKULA (donne pouvoir à Alexandre DIOT), Guillaume BOUCHARLAT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS), Lilian MORINON (donne pouvoir à Michel COMOLI)

Secrétaires de séance : François DARTIGUES, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Michel MALTRAIT

Je vous informe que dans le cadre du déroulement de l'exercice 2024, il apparaît nécessaire de modifier, d'ajuster et de compléter certaines lignes budgétaires, en intégrant des crédits permettant de réaliser des dépenses et d'exécuter des recettes au regard d'éléments non disponibles à la date d'adoption du Budget Primitif.

En effet, suite à la dissolution du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC) et de l'affectation de son excédent de fonctionnement au compte 002 «Résultat de fonctionnement reporté», il y a lieu d'équilibrer le budget principal.

Il convient, donc de ce fait, de proposer, au conseil municipal, les écritures suivantes :

Section : Fonctionnement

Opération d'ordre (O) ou réelle (R)	Sens dépenses (D) ou Recettes (R)	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'inscription	Montant en €
R	R	002	01	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 222,40
Total Recettes						1 222,40

Opération d'ordre (O) ou réelle (R)	Sens dépenses (D) ou Recettes (R)	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'inscription	Montant en €
R	D	011	020	615221	Entretien des bâtiments	1 222,40
Total Dépenses						1 222,40

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 25 novembre 2024,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les écritures telles que décrites ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,